

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2010

**Les délibérations peuvent être consultées, en mairie, auprès
du service d'accueil**

Affichées en mairie le 13 novembre 2010

PROCÈS VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 23 septembre 2010.

REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis défavorable au projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour les motifs suivants :

Le nombre de places à créer pour chaque commune résulte d'un calcul jugé inéquitable. En effet, celui-ci est calculé pour 50% des places au prorata de la population des communes, ce qui est normal, et pour 50% sur la base des stationnements de fait observés dans chaque commune, ce qui revient à entériner les intrusions illégales dans la répartition des aires légales. Ce mode de calcul pénalise fortement la commune de Saint-Ouen l'Aumône dont les parcs d'activités et les espaces agricoles, en particulier, sont fréquemment l'objet d'occupations illicites.

Le Conseil municipal estime que le nombre de places imparties à la commune est excessif et dépasse ses capacités d'accueil. Saint-Ouen l'Aumône représente environ 4% de la population totale des communes du département de plus de 5 000 habitants et se voit attribuer 8% des places à créer.

L'application du premier schéma départemental supposait que l'Etat veille à ce que toutes les collectivités concernées avancent au même rythme. Le bilan qui est tiré de sa mise en œuvre est loin d'être probant sur ce point. Pour preuve la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui représente 17% de la population du Département à un taux de réalisation de

places avoisinant les 30%, dont les 28 places de l'aire d'accueil qui ouvrira prochainement sur la commune.

Alors que la sédentarisation de certaines familles concernées est à la fois une tendance constatée en fait et une évolution facilitant leur insertion sociale, le schéma départemental fait certes référence aux terrains familiaux sans en tirer de conclusion. Il est temps, d'une part, que les conditions d'intégration urbaine des terrains familiaux soient clarifiées sur le plan juridique pour éviter qu'ils ne constituent de nouveaux espaces dégradés, et d'autre part, que leur répartition entre les communes fasse l'objet d'une répartition équitable.

ACQUISITION AMIABLE DU LOCAL COMMERCIAL LOT N°2020 SITUE DANS LA COPROPRIETE « COMMERCES ET GARAGES » DU GRAND CENTRE

Dans le cadre des objectifs de restructuration d'ensemble des locaux commerciaux situés dans le quartier du Grand Centre, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition du local commercial lot n°2020 situé 1 avenue du Général de Gaulle au prix de 80 000 euros auprès de la SCI VEGA 95 représentée par Monsieur BERTHERAN. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

ACQUISITION AMIABLE D'UN LOGEMENT SITUE DANS LA COPROPRIETE DU 76 AVENUE DE VERDUN APPARTENANT A LA SCI VERDUN VG

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition du logement situé dans la copropriété de l'immeuble du 76 avenue de Verdun cadastrée section BS n°124-127 et 128 au prix de 110 000 euros auprès de la SCI VERDUN VG représentée par Monsieur STRAUB. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL SITUEE RUE D'AQUITAINE A UN RIVERAIN

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession de l'emprise foncière cadastrée section BW n°114 d'une superficie de 40 m² au prix de vente de 4 074 euros au profit de Monsieur et Madame CHELIHI demeurant 3 rue d'Aquitaine. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession correspondant.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le Conseil a pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires qui permettent, dans un souci de transparence, d'illustrer les actions communales et les possibilités financières de la commune.

Les orientations budgétaires 2011 sont les suivantes : concentrer les efforts sur l'amélioration de la qualité des services offerts aux Saint-Ouennais à moyen constant, travailler à l'optimisation des charges et recettes communales avec la participation des directions, poursuivre les actions en accompagnement des réhabilitations urbaines (réussite éducative, actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du CIVIQ, sous réserve du maintien des financements), maintenir les dépenses de fonctionnement hors personnel au niveau de celles de 2010. Concernant le personnel, il convient de prendre en compte +1,5% au titre du glissement vieillesse technicité et de prévoir +1% au titre de l'augmentation des salaires malgré l'annonce du gel du point d'indice pour les fonctionnaires. Excepté les créations de postes engendrées par la mise en place, en 2011, d'un relais assistantes maternelles, il n'est envisagé aucune création afin de maintenir l'effectif à un niveau constant et maîtriser ainsi l'évolution des charges de personnel.

En investissement, l'objectif est de maintenir un recours à l'emprunt modéré afin de limiter les charges financières futures. Les opérations programmées seront échelonnées en conséquence. En 2010, la commune ne devrait pas faire appel à l'emprunt et poursuivre la gestion active de la dette.

En septembre 2010, il s'est avéré opportun de passer en taux fixe certains de nos emprunts à taux variables afin de se prémunir contre des risques potentiels d'augmentation des taux variables dans les années à venir. Cette décision a pour effet d'inverser la structure de la dette qui se caractérise désormais par une prépondérance du taux fixe à près de 75%. Il est prévu de maintenir les tarifs de la redevance ordures ménagères aux mêmes montants que 2010 et de maintenir le taux des impôts locaux.

RAPPORTS ANNUELS 2009 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil a pris acte du rapport annuel – Exercice 2009 – de la gestion du Crématorium de Saint-Ouen l'Aumône.

Le Conseil a pris acte du rapport annuel – Exercice 2009 – de la gestion du Golf Public Compact Urbain de Saint-Ouen l'Aumône.

Le Conseil a pris acte du rapport annuel – Exercice 2009 – de la gestion du Marché Public d'Approvisionnement de Saint-Ouen l'Aumône. Il a formulé, en raison de l'insuffisance des éléments d'information contenus dans le rapport de délégation produit par la société Les Fils de Madame GERAUD un constat d'insatisfaction pour ce qui concerne la présentation des comptes de ce dernier.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES COLLECTIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les nouvelles dispositions du règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance comme suit : les deux établissements d'accueil collectifs, Saut du Loup et Oursons ouvriront de 8 heures à 18 heures et la crèche du Crocodile Bleu conservera une ouverture de 7 heures à 19 heures. Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement modifié.

EVEIL MUSICAL DES TOUT-PETITS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la mise en place de l'activité « éveil musical des tout-petits dans les établissements d'accueil de la commune ». Il a décidé que cette activité serait animée par l'association ARTEFACT à raison de 78 séances de 3 heures d'octobre 2010 à juin 2011 pour un coût total annuel de 14 976 euros. Cette activité bénéficiera aux enfants des 3 crèches collectives et aux enfants inscrits en crèche familiale.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ASSOCIES DES COMMISSIONS

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la désignation des membres associés des commissions comme suit :

Commission « Finances, gestion, administration générale » : Marie AMIAND, Marc CLAUDEL, Azzedine DAHMANI, Martine DAMPIERRE, Benoît DUFOUR, Joseph JAGO, Roger Le BRUN, Yves-Marie LETIEC, Gérard MAGISSON, Joël ZAMI.

Commission « Travaux et bâtiments » : Estelle COGNARD, Michèle DETHIRE, Michel FRAEYE, Marcel LEFAUCHEUR, Alain LELOUET, Henri POIRSON, Antoine PRIEZ, Bernard ROZET, André SENECHAL, Marcel WAGNER.

Commission « Enseignement, enfance et sports » : Nathalie ANDRAULT, Michèle FESQUIER, Marie-Christine GUENY, Loïc HAVARD, Alain LASSIGNARDIE, Maïté LEBRUN, Sandrine SOULAS, Valérie MOTHE, Véronique PELISSIER, Gisèle SCHAAL.

Commission « Action sociale, logements et quartiers » : Micheline BERTRAND, Jawad EL MINAOUI, Jean-Claude GRANGER, Eddy LOUVES, Danielle MAUCOURT, Frédéric MOREIRA, Bernard NOIZET, Véronique PELISSIER, Paulette SIMIONATO, Jean-Claude VANHERSEL.

Commission « Culture, animation et communication » : Roger CHATELAIN, Anne-France CONTIVAL, Christian EVE, Philippe GERME, Catherine LATOUCHE, Marie MAZAUDIER, Nathalie RAGOT, Jacqueline ROLIN, Francis SANGROUBER, Noëlle VOISIN.

Commission « Urbanisme, environnement et infrastructures » : Philippe AUBRAY, Didier CAMPAGNE, Jean-Luc GUERIN, Jean-Pierre GIUSIANO, Serge GOUGEROT, Danielle MACHIN, Laurence MARINIER, Monique MATHIEU, Pascal PERROT, Jean-François SCHAAL.

REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE DES BOURSEAUX

Le Conseil a désigné à l'unanimité Jean SCHRAM en remplacement de Sophie BALDACCI LEMANN au sein du Conseil d'école primaire des Bourseaux.

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2010

Le Conseil a fixé à l'unanimité le taux de promotion, ratio d'avancement de grade applicable pour chaque cadre d'emploi. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération. Les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune.

TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la création et la suppression d'emplois permanents à compter du 1er novembre 2010. Il est décidé de créer, à compter du 1^{er} novembre 2010, les postes suivants : 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet, 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, 13 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet, 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet, 1 poste d'assistant qualifié de conservation hors classe à temps complet, 2 postes de rédacteur principal à temps complet, 1 poste d'animateur principal à temps complet, 1 poste d'ingénieur principal à temps complet. Le Conseil a décidé de supprimer, à compter du 1^{er} novembre 2010, les emplois permanents suivants : 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe, 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe, 13 postes d'adjoint technique de 2ème classe, 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe, 1 poste d'assistant qualifié de conservation de 1ère classe, 2 postes de rédacteur, 1 poste d'animateur, 1 poste d'ingénieur. Le Conseil a décidé de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2010 un poste de chef de service police municipale de classe normale à temps complet, un poste de technicien supérieur chef à temps complet.

SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS POUR DES SORTIES EN CAR

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention de 1 000 euros à l'association Action Jeunesse et Culture (AJC) pour lui permettre de financer les projets de sorties suivants : - Sortie du 16 octobre 2010 à la forêt de Montmorency, sortie du 4 décembre 2010 à Saint Denis la Plaine.

Le Conseil a accordé une subvention de 1 500 euros à l'association Office Local d'Animation (OLA) pour lui permettre de financer les projets de sorties suivants : - Sortie du 24 octobre 2010 à l'Opéra Garnier, sortie du 21 novembre 2010 à Paris « croisière sur la Seine », sortie du 18 décembre 2010 au théâtre à Paris.

PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil a sollicité à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 25 022,19 euros au titre de l'année 2009.

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre du Code Général des collectivités territoriales article L 2122-22-4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e alinéas. Il s'agit de passations de contrats, de conventions d'occupation, de contrats d'assurances, d'indemnités de sinistres, de cessions de bien mobilier et de frais d'avocats.

Prochain Conseil Municipal le 16 décembre 2010 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint

Andrée SALGUES